



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

officines

Question écrite n° 122954

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les préoccupations d'un certain nombre de pharmaciens, à l'approche de l'actualisation de la population légale de l'ensemble des communes, au 1er janvier 2008, dans un contexte où cette profession doit supporter une stagnation, voire une diminution de sa marge, voire de son chiffre d'affaires. Le contexte de recherche de réduction des dépenses de santé explique pour partie cette situation. Ainsi, les seuils actuels de création de pharmacies nouvelles, fixés à 2 500 habitants dans les communes de plus de 2 500 et de moins de 30 000 habitants, apparaissent aujourd'hui insuffisants aux représentants de cette profession. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage d'engager une concertation avec l'ordre des pharmaciens et les associations professionnelles les représentant, en vue d'étudier les possibilités de relèvement des seuils actuellement prévus par le code de la santé publique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122954

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** santé et solidarités (II)

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 15 mai 2007, page 4371